

21 mars 2019

Intimidations envers les protecteurs de l'environnement : une dérive intolérable

Les pressions et intimidations envers les militants du mouvement associatif de protection de l'environnement se font de plus en plus fréquentes. Explicites ou plus insidieuses, elles visent à faire taire les demandes de changements clairs vers une société plus respectueuse de l'environnement, que nous sommes bien souvent les seuls à porter. En début de semaine, c'est un bénévole mayennais qui en a fait les frais. FNE Pays de la Loire et la Fédération pour l'Environnement en Mayenne tirent la sonnette d'alarme.

Un acte de vandalisme lâche et stupide

Dans la nuit du 17 au 18 mars, plusieurs tonnes de pneus usagés ont été déposées devant le domicile de l'ancien co-président et co-fondateur de la Fédération pour l'Environnement en Mayenne (FE53), dont il est toujours administrateur. Ce dépôt qui bloque l'entrée de son domicile n'a pas été revendiqué. Son objectif est toutefois évident : mettre la pression sur ce bénévole qui a été amené à suivre différents dossiers agricoles et industriels en Mayenne et dont les prises de position défavorables à des projets ont pu déranger certains acteurs. À travers lui, c'est à l'ensemble de notre mouvement que ces délinquants s'en prennent. FNE Pays de la Loire et FE53 ont porté plainte pour ces faits qui, outre les menaces qu'ils traduisent, constituent un abandon de déchets dans la nature. Nous sollicitons le concours de la puissance publique pour aider à l'évacuation de ces pneus.

Des pressions de plus en plus fréquentes

Cet acte de vandalisme n'est malheureusement pas isolé : dans notre région et partout en France, les intimidations envers les militants de notre mouvement ne sont pas rares et ont tendance à se multiplier, qu'il s'agisse d'agressions verbales ou physiques ou de pressions plus voilées. Elles témoignent de l'hostilité de certains groupes de pression à l'encontre de la transition vers une société plus écologique. Là où nous faisons connaître systématiquement nos positions dans un cadre légal (concertations, enquêtes publiques, recours aux médias et à la justice...), ces groupes utilisent la violence pour défendre leurs intérêts. Ces procédés sont inacceptables et doivent être lourdement sanctionnés. Les adhérents des associations agréées de protection de l'environnement, qui défendent l'intérêt général, doivent pouvoir exercer leurs activités militantes sans craindre pour leur intégrité physique et psychologique et compter sur la protection de la force publique.

Le dialogue et la concertation comme conditions d'une société apaisée

Dans une société de plus en plus marquée par l'exacerbation des divisions et par la violence, nous en appelons une fois de plus au renforcement de la concertation pour résoudre les points de blocage sur les questions environnementales. Ce n'est que par l'intelligence collective que nous avancerons sur la voie d'une société apaisée et plus sensible aux nombreux enjeux environnementaux. Ceci suppose en particulier d'améliorer la transparence des décisions publiques et d'y associer les différentes parties prenantes en amont et non à un stade où leurs modalités sont figées dans le marbre, ce qui génère des tensions.